

L'an deux mille vingt-quatre et le douze février, le conseil de communauté, régulièrement convoqué par sa Présidente dans les délais légaux, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes.

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL DE
COMMUNAUTÉ**

**SÉANCE DU
12 février 2024**

Date de convocation : 6 février 2024

Mise en ligne le : 6 février 2024

Nombre de conseillers : 60

Nombre de présents : 48 (délibérations n°1-24 à 6-24) ; 49 (à partir de la délibération n°7-24)

Nombre de votants : 55 (délibération n°3-24) ; 56(délibérations n°1-24 à 2-24 puis délibérations n°4-24 à 6-24) ; 57 (à partir de la délibération n°7-24)

Nombre d'absents : 4(délibérations n°1-24 à 6-24) ; 3 (à partir de la délibération n°7-24)

PRÉSENTS : **Aubignan :** Siegfried BIELLE - Laurence BADEI - Frédéric FRIZET - Marie THOMAS de MALEVILLE **Beaumes de Venise :** Jérôme BOULETIN **Beaumont du Ventoux :** Alain BREMOND **Bédoin :** Alain CONSTANT - Dominique VISSECQ **Caromb :** Valérie MICHELIER - Olivier METZGER **Carpentras :** Serge ANDRIEU - Yvette GUIOU - Jacqueline BOUYAC - Franck DUPAS -Jaouad ZIATI - Alain BELHOMME - Victorine SURTEL - Bernard BOSSAN - Joël BOTREAU - Jean-François SENAC - Laurence BOSSERAI - Véronique MENCARELLI - Claudine MORA - Bertrand de LA CHESNAIS - Christiane MORIN-FAVROT - Pierre BOURDELLES **Crillon le Brave :** Guy GIRARD **Flassan :** Michel JOUVE **Gigondas :** Michel MEFFRE **Lafare :** Philippe SOARD **La Roque Alric :** José LINHARES **La Roque sur Pernes :** Philippe DELEBECQUE **Le Barroux :** Bernard MONNET **Loriol du Comtat :** Gérard BORGIO - Brigitte MATHIEU **Malaucène :** Frédéric TENON **Mazan :** Louis BONNET - Joséphine AUDRIN - Bruno GANDON **Modène :** Norbert LEPATRE **Saint Didier :** Gilles VÈVE **Saint Pierre de Vassols :** Sandrine RAYMOND **Saint Hippolyte le Graveyron :** André AIELLO **Sarrians :** Anne-Marie BARDET - Patrice FLAGEAT - Alexandre KORMANYOS (à partir de la délibération n°7-24) **Suzette :** Patricia OLIVERO **Vacqueyras :** Thérèse BAUDOUIN suppléante de Philippe BOUTEILLER **Venasque :** Dominique PLANCHER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Caroline BALAS à Yvette GUIOU - Jean-Pierre CAVIN à Bernard BOSSAN - Catherine RIMBERT à Bertrand de LA CHESNAIS - Jean-Marc ISSARTIER à Christiane MORIN-FAVROT - Claude MELQUIOR à André AIELLO - Chantal MOCZADLO à Frédéric TENON - Georges MICHEL à Louis BONNET - Audrey FRANQUET à Anne-Marie BARDET.

ABSENTS EXCUSÉS: Michel BLANCHARD - Pauline DREANO - François ILLE - Alexandre KORMANYOS (jusqu'à la délibération n°6-24).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique PLANCHER

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du conseil communautaire du 18 décembre 2023

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 56 voix pour.

Rapport n°1 : Présentation du rapport sur le développement durable de la CoVe

Sandrine Raymond, vice-présidente déléguée à la transition énergétique et écologique expose que comme chaque année, la CoVe produit un rapport synthétique présentant des actions exemplaires conduites en interne ou sur le territoire au regard du développement durable.

Après la présentation des grands indicateurs du territoire, il met ainsi en lumière des exemples d'actions réalisées en 2023 comme :

- Le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine intercommunal
- La mobilité décarbonée
- Le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (le SARE)
- Le dispositif CIVIGAZ

Le conseil communautaire a pris acte de la présentation de ce rapport développement durable (délibération n°1-24).

Rapport n°2 : Mise à jour des autorisations de programme et des autorisations d'engagement

La Présidente rappelle que les autorisations de programme marquent la programmation pluriannuelle des grands investissements.

Elle rappelle les grands axes que nous avons tracés dès 2020 pour cette mandature :

- 1) Le développement économique et touristique
- 2) La transition énergétique et écologique
- 3) La proximité avec les communes et les habitants

Au titre du développement économique, l'heure n'est plus à la consommation de terres agricoles pour créer de nouvelles zones d'activités, mais à la densification de l'existant et à la réhabilitation des friches industrielles. Cette ambition – qui sera détaillée en commission développement économique dès demain après-midi à la gare numérique – se traduit par 3 nouvelles autorisations de programme :

- ▬ Le marché-gare : depuis son acquisition en 2013, la CoVe mène un grand chantier de restructuration et de dynamisation de cette plateforme de 13 hectares en plein cœur de notre territoire. Nous avons sécurisé les accès, rénové le carreau horticole, créé des pépinières et des ateliers relais pour le développement de la filière « agro-agri », réaménagé le site et sa devanture. Désormais, nous lançons une seconde phase à court, moyen et long terme, pour réhabiliter les bâtiments les plus anciens (l'immeuble Carpensud), construire à la place de l'ancien bar-restaurant, construire un parking silo pour que les entreprises aient la place de se développer, etc. Pour la mandature, ce projet s'élèverait à 4,5M€ HT. D'ores et déjà, la Région lui voue une subvention de 800 000 €, et l'Etat et le Département peut-être aussi viendront abonder en financements.
- ▬ Les papèteries de Malaucène : en lien avec la commune de Malaucène, la CoVe prépare un projet de réhabilitation de la partie haute pour accueillir des activités économiques. Pour un programme de 4M€ HT, la CoVe sait déjà compter sur plus de 1,8M€ de subventions de la Région et de l'Etat, qui soutiennent fortement son projet. Pour l'heure, il s'agit d'acquérir le site auprès du propriétaire.
- ▬ L'ancien EHPAD de Bédoin : grâce à son enveloppe annuelle destinée aux acquisitions foncières économiques, la CoVe a saisi l'occasion d'acheter le site de l'ancien EHPAD auprès de l'hôpital de Carpentras. Un projet va y être étudié, estimé à 2 650 000 € HT, et qui bénéficie déjà d'une forte subvention de la Région (500 000 €).

En matière de transition énergétique, la CoVe est également en pointe avec son PCAET (plan climat air énergie territorial). Le premier poste de dépense énergétique sur notre territoire est l'habitat : c'est pourquoi nous ouvrons deux nouvelles autorisations de programme, cumulant 1 080 000 €, dont la moitié d'aides de la Région, pour aider les habitants dans la rénovation énergétique de leurs logements.

Enfin, la proximité avec les communes et les habitants qui nous tient à cœur, se traduit par des fonds de concours toujours renouvelés et augmentés (près de 20 millions d'euros pendant notre mandat), mais aussi par la création du Phare, la maison des familles, et la construction d'une nouvelle crèche ouverte à tous les habitants du territoire. Le programme est en cours, les travaux vont commencer dans quelques semaines. Il s'agit aussi de réévaluer l'autorisation de programme pour prendre en compte les réponses des entreprises aux appels d'offres avec l'inflation. Mais aussi la géothermie, qui est très bien subventionnée et qui permettra de réaliser des économies d'énergie, ainsi que la couverture photovoltaïque, qui va générer des recettes. Le coût total de ce projet phare sera de 5 371 000 € HT, mais subventionné aux deux tiers par l'Etat, le Département et la CAF, plus l'acquisition foncière de 1 440 000 €, soit un total 6,8M€.

La Présidente conclut que CoVe investit massivement pour le territoire et pour ses habitants, c'est son rôle et c'est une bonne nouvelle.

Gérard Borgo, vice-président délégué aux finances et à la commande publique énonce que les grands programmes d'investissement de la CoVe, dont la réalisation s'étend sur plusieurs années, donnent lieu à des autorisations de programme et qu'une autorisation d'engagement (en section de fonctionnement) est également ouverte pour la durée de la DSP transports.

Le conseil communautaire a donc approuvé les nouveaux projets de la mandature et créé les autorisations de programmes dédiées suivantes:

- L'OPAH-RU des petites villes de demain (2024-2029) pour un montant d'investissement de 500 000 €, aides de la Région comprises
- La nouvelle OPAH multisites (2024-2027) pour un montant de 580 000 €, aides de la Région comprises
- Le programme de développement du marché-gare, à hauteur de 4,5M€ HT
- Le programme de réhabilitation de la partie haute des anciennes papèteries de Malaucène en espace d'activités économiques, pour 4M€ HT
- Le programme de réhabilitation de l'ancien EHPAD de Bédoin en locaux d'activité économique, pour 2 650 000 €.

Il a également validé l'actualisation d'autres autorisations de programme déjà en cours, en particulier celle du Phare, dont l'augmentation est due d'une part à l'inflation et d'autre part au choix de la géothermie (qui est fortement subventionnée), et celle des stations du Mont Ventoux pour la finalisation du programme d'équipement mis en œuvre par la CoVe sur 3 ans.

Il a enfin clôturé 3 autorisations de programme, les derniers crédits de paiement ayant été versés : le programme 2010-2016 d'aide à la réhabilitation de logements privés, le fonds de concours équipements sportifs de la précédente mandature et les ateliers-relais du marché-gare.

Ce rapport a été examiné en commission des finances le 1^{er} février 2024.

Le conseil a donc approuvé les montants de l'autorisation de programme, de l'autorisation d'engagement et la ventilation de leurs crédits de paiement.

Délibération n°2-24 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par 56 voix pour.

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 FEVRIER 2024
DETAIL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

BUDGET PRINCIPAL

AP gérées en TTC

	Date de vote initial	Montant dernière actualisation avant le présent vote en € TTC	Montant de l'autorisation de programme actualisée en € TTC	Crédits paiement mandatés		Crédits de paiement prévisionnels								TOTAL	
				CA 2012 à 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031		
Pôle d'échange multimodal de Carpentras	26/03/12	5 043 134,67	5 043 134,67	5 013 134,67	0,00	30 000,00									5 043 134,67
Programme 2015-2021 (PLH 2) d'aide à la réalisation de logements publics sociaux	16/02/15	1 500 000	1 415 250,00	841 000,00	66 500,00	253 250,00	120 000,00	134 500,00							1 415 250,00
Fonds de concours exceptionnel	16/02/15	522 279	522 279,00	478 152,79	12 500,00	31 626,21									522 279,00
Requalification de la Zone d'activités du Piol 1	10/10/16	608 000	607 190,47	606 633,67	0,00	556,80									607 190,47
Programme 2017- 2019 d'aide à la réhabilitation de logements privés fin OPAH RU (avance région incluse)	06/02/17	979 250	667 013,50	504 941,50	24 240,00	137 832,00									667 013,50
Programme 2019- 2023 d'aide à la réhabilitation de logements privés OPAH multisites N°2 (avance région incluse)	06/02/17	520 000	520 000,00	40 547,00	130 717,00	88 769,00	120 000	100 000	39 967						520 000,00
Programme 2019-2023 d'aide à la réalisation de logements OPAH multisites N°2- aide précarité énergétique	06/02/17	192 000	191 281,92	157 763,92	7 156,00	26 362,00									191 281,92
Programme 2020-2025 d'aide à la réalisation de logements privés OPAH RU ACV (hors avance région)	04/02/19	934 350	934 350,00	15 000,00	20 596,00	80 000,00	200 000	200 000	200 000	150 000	40 000	28 754			934 350,00
Fonds de concours patrimoine	08/02/21	687 445	687 445,00	81 917,28	102 900,00	200 000,00	200 000	102 627,72							687 445,00
Fonds de concours de proximité (2021-2026)	08/02/21	600 000	600 000,00	42 685,30	75 108,22	200 000,00	150 000	132 206,48							600 000,00
Le Phare	13/12/21	6 088 000	6 446 000,00	247 827,75	327 479,35	4 319 700,00	1 550 992,90								6 446 000,00
Programme 2022-2028 (PLH 3) d'aide à la réalisation de logements publics sociaux	07/02/22	1 800 000	1 800 000,00	0,00	0	0	150 000,00	300 000	300 000	300 000	300 000	450 000			1 800 000,00
DSP Transport 2023-2030 (part investissement)	06/02/23	688 000	688 000,00	0,00	0	0	0	0	0	0	0	688 000			688 000,00
Plan Vélo 2023-2026	06/02/03	2 000 000	2 000 000,00	0,00	25 102,50	990 800,00	500 000,00	484 097,50							2 000 000,00

OPAH RU PVD (2024-2029) (y compris région)	12/02/24		500 000,00	0,00		0	50 000,00	60 000	70 000	100 000	100 000	60 000	60 000	500 000,00
OPAH multisites (2024-2027) (y compris région)	12/02/24		580 000,00	0,00		0	60 000,00	80 000	200 000	200 000	40 000			580 000,00

AP gérée en HT

	Date de vote initial	Montant dernière actualisation en € HT	Montant de l'autorisation de programme actualisée en € HT	CP mandatés		Ventilation prévisionnelle des crédits de paiement								TOTAL
				CA 2012-2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Programme Travaux Marché Gare 2014-2024 (réhabilitation plateforme immobilière)	30/04/14	4 036 000	4 036 000,00	2 879 454,53	160 174,92	900 000,00	96 370,55							4 036 000,00
Gare numérique	06/02/17	3 942 000	3 942 000,00	3 492 034,11	336 843,15	113 122,74	0							3 942 000,00
Densification et développement du Marché Gare-Schéma d'aménagement	12/02/24		4 500 000,00	0,00		350 000,00	1 000 000	1 500 000	1 500 000	150 000				4 500 000,00
Aménagement anciennes papèteries de Malaucène	12/02/24		4 000 000,00	0,00		137 000,00	200 000	1 000 000	2 000 000	663 000				4 000 000,00
Aménagement ancien Ehpad de Bédoin	12/02/24		2 650 000,00	0,00		40 000,00	800 000	1 400 000	410 000					2 650 000,00

BUDGET ANNEXE STATIONS DU MONT VENTOUX

AP gérée en HT

	Date de vote initial	Montant dernière actualisation en € HT	Montant de l'autorisation de programme actualisée en € HT	CP mandatés		Ventilation prévisionnelle des crédits de paiement								TOTAL
				CA 2012-2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Programme de développement touristique des stations	10/02/20	2 090 972,05	2 222 318,57	269 132,05	1 317 436,52	635 750,00								2 222 318,57

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 FEVRIER 2024
 DETAIL DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

BUDGET PRINCIPAL

	Date de vote initial	Montant dernière actualisation avant le présent vote en € TTC	Date de mise à jour	Montant de l'autorisation d'engagement actualisée en € TTC	CP mandaté	Ventilation prévisionnelle des crédits de paiement							TOTAL
						2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
DSP Transport (2023-2030) - Fonctionnement	06/02/23	41 441 270,68	12/02/24	41 800 942,09	4 786 388,56	4 978 900,00	5 078 478,00	5 180 047,56	5 283 648,51	5 389 321,48	5 497 107,91	5 607 050,07	41 800 942,09

Rapport n°3 : Vote du produit de la taxe Gemapi pour l'année 2024

Gérard Borgo, vice-président délégué aux finances et à la commande publique précise que par délibération en date du 28 septembre 2020, le Conseil de Communauté a institué la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Comme les années précédentes, il incombe au conseil communautaire de fixer le montant du produit attendu de cette taxe pour l'année en cours. Le code général des impôts précise que le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement liées à l'exercice de la compétence Gemapi. Dans le budget primitif 2024, sur lequel le conseil communautaire va être amené à se prononcer, ces charges sont évaluées à 684 000 € (participation aux trois syndicats compétents, quote-part du coût salarial de l'agent en charge du suivi, quote-part frais de structure), soit une augmentation de +1,2% (676 000 € en 2023).

Bruno Gandon a annoncé qu'il ne prenait pas part à la délibération.

Le conseil communautaire a donc fixé le montant du produit attendu 2024 de la taxe Gemapi à 684 000 €.

Délibération n°3-24 adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 54 voix pour, 1 voix contre (Marie Thomas de Maleville).

Rapport n°4 : Vote des taux de la part intercommunale de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2024

Gérard Borgo, vice-président délégué aux finances et à la commande publique, propose de voter les taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires), de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti sans augmentation, respectivement à 8,31%, 0% et 2,73%.

Marie Thomas de Maleville demande une diminution du taux de la taxe sur le foncier non bâti en geste de soutien de la CoVe à ses agriculteurs.

Gérard Borgo répond que le produit de cette taxe ne représente que 198 000 € au budget et qu'une diminution serait insignifiante pour les propriétaires de terrains non bâtis, sans répondre à la principale revendication des agriculteurs, qui est d'arriver à vivre de la vente de leurs produits.

Le conseil a donc maintenu le taux de la taxe d'habitation à 8,31%, le taux de la taxe sur le foncier bâti à 0 %, et le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 2.73 %

Délibération n°4-24 adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 55 voix pour et 1 voix contre (Marie Thomas de Maleville).

Rapport n°5 : Vote du taux de la cotisation foncière des entreprises pour l'année 2024

Gérard Borgo, vice-président délégué aux finances et à la commande publique énonce que depuis 2011, la CoVe perçoit la cotisation foncière des entreprises, taxe assise sur la valeur locative foncière des immobilisations.

Le taux de CFE est actuellement de 35,49 %. Il est proposé de le maintenir inchangé.

Bertrand de La Chesnais se déclare comme les années précédentes contre cette taxe qui constitue selon lui un obstacle à l'attractivité du territoire pour les entreprises et donc à la création d'emploi. D'autres intercommunalités en ont diminué le taux.

Gérard Borgo rappelle que la CFE génère une recette de plus de 7 millions d'euros, indispensable à l'équilibre des comptes de la CoVe et au développement de ses politiques publiques en direction des entreprises comme des ménages.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil a maintenu le taux de CFE pour l'année 2024, sans augmentation par rapport aux années précédentes, soit 35,49 %.

Délibération n°5-24 adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 51 voix pour et 5 voix contre (Marie Thomas de Maleville, Bertrand de La Chesnais, Christiane Morin-Favrot, Catherine Rimbart, Jean-Marc Issartier).

Rapport n°6 : Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2024

Gérard Borgo, vice-président délégué aux finances et à la commande publique expose qu'en 2023, le conseil communautaire avait maintenu inchangé le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 12,68%.

L'emploi de cette ressource est désormais clairement identifiable dans le budget annexe créé pour la gestion et la valorisation des déchets.

Grâce aux efforts d'optimisation du service, l'équilibre budgétaire est atteint sans nécessiter d'augmenter le taux de la TEOM.

Il est proposé au conseil de maintenir le taux de la TEOM inchangé en 2024, à 12,68%.

Cette délibération a été examinée en commission des finances le 1^{er} février 2024.

Marie Thomas de Maleville considère que maintenir le taux inchangé revient à faire augmenter le prélèvement de la TEOM auprès des usagers, puisque la valeur locative est forfaitairement réévaluée. Elle demande donc une diminution du taux de la TEOM, qui plus est dans un contexte où elle analyse le passage en points d'apport volontaire comme une dégradation du service et un report d'une charge supplémentaire sur les habitants qui seront obligés de prendre leur voiture pour aller jeter leurs poubelles.

Bernard Monnet réfute cette notion de dégradation du service : au contraire il s'agit d'une optimisation des équipements et des circuits pour ne pas avoir à augmenter la TEOM dans un contexte où le traitement des déchets a augmenté de 33% rien que pour l'incinération des ordures ménagères, et doublé pour l'enfouissement. Il rappelle que le tiers des habitants de la CoVe sont déjà collectés en points d'apport volontaire.

La Présidente précise que le remplacement par des points d'apport volontaire de la collecte en porte à porte résoudra les problèmes des dates de passage des collectes ainsi que des odeurs pour chaque particulier, notamment en période de chaleur estivale. Les habitants pourront beaucoup plus simplement jeter les poubelles dans le cadre de leurs déplacements habituels. Ces mesures sont prises pour ne pas avoir à augmenter la TEOM, ce à quoi la Présidente s'est engagée pour les habitants.

Marie Thomas de Maleville avance que le budget des déchets est excédentaire de deux millions d'euros et qu'il est possible de diminuer la TEOM.

Gérard Borgo répond que le budget des déchets s'équilibre à peine, que les deux millions d'euros dont parle Marie Thomas de Maleville ne sont qu'une épargne dégagée pour investir sans trop avoir à recourir à l'emprunt.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil a donc maintenu le taux de la TEOM inchangé en 2024, à 12,68%.

Délibération n°6-24 adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 5 voix pour, 5 abstentions (Bertrand de La Chesnais, Christiane Morin-Favrot, Catherine Rimbart, Jean-Marc Issartier, Pierre Bourdelles) et 1 voix contre (Marie Thomas de Maleville).

Rapport n°7 : Vote du budget primitif 2024 du budget principal

Arrivée de M. Kormanyos à 18h05.

La Présidente présente le projet de budget comme le fruit du travail mené depuis le débat d'orientations budgétaires du mois de décembre, avec Gérard Borgo et l'ensemble des services. Elle tient à les remercier, car avec les efforts et les économies recherchés partout où c'était possible, nous sommes arrivés à construire un budget qui maintient le cap.

Nous sommes en particulier parvenus à contenir les dépenses à +1,5%, malgré le contexte d'inflation. Avec une dynamique des recettes de +1,7% - sans augmenter les taux des impôts locaux - nous dégagerons une épargne d'un peu plus de 2M€. C'est nécessaire pour investir, et 2024 sera une grande année d'investissements, avec près de 13M€ de dépenses d'équipement pour le territoire et pour la population, rien que sur le budget principal, 17M€ tous budgets confondus.

En 2024, la CoVe va réaliser plus de 2M€ d'investissements pour le développement économique, en particulier au marché-gare où nous achevons le premier programme de redynamisation, avec une jonction cyclable avec la Via Venaissia.

Le plan vélo va commencer à se dérouler, avec l'axe Carpentras-Mazan. A ceux qui douteraient de l'ambition de la CoVe sur son plan cyclable, la Présidente annonce que l'Etat, lui, nous a reconnu parmi les 2 meilleurs de la Région : la CoVe est lauréate de l'appel à projets national, et le territoire bénéficiera d'une subvention de 2 715 000 € pour les 6M€ de la première phase, qui reliera Carpentras à Mazan, Monteux et Caromb. La Présidente a aussi négocié pour la CoVe une enveloppe de subvention de la Région de 1,2M€.

Enfin, le grand programme qui va sortir de terre en 2024, c'est le Phare, et la crèche des Lucioles. Il ouvrira à tous les publics à la fin de l'année prochaine.

Au total les investissements serviront l'ensemble des politiques publiques de la CoVe : 4,5 M€ pour la parentalité et la petite enfance ; 6,2 M€ pour la gestion des déchets ; 2,8 M€ pour le développement économique ; 1,1M€ pour les mobilités et 1,6M€ pour la transition énergétique.

Marie Thomas de Maleville doute de la réalisation de tous ces investissements, prenant en exemple l'année précédente où seuls 4 des 11 millions d'euros programmés ont été réalisés. Elle considère en conséquence qu'il est possible de diminuer la fiscalité que fait peser la CoVe sur les ménages et les entreprises. Face au refus de la CoVe de le faire, elle annonce qu'elle votera contre le budget.

Après en avoir débattu puis délibéré, le conseil communautaire a décidé d'adopter le budget primitif du budget principal pour l'année 2024 à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 52 voix pour,

4 abstentions (Bertrand de La Chesnais, Christiane Morin-Favrot, Catherine Rimbart, Jean-Marc Issartier, Pierre Bourdelles) et 1 voix contre (Marie Thomas de Maleville).

SYNTHESE BUDGET PRIMITIF 2024

Version au : 24/01/2024

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	évol BP24/Budge t23
	<i>en k€</i>			
Charges de personnel	20 343	20 042	21 122	3,8%
Contingent incendie	2 577	2 577	2 708	5,1%
Attribution de compensation (nette)	6 653	6 597	6 541	-1,7%
Fonds de concours aux communes (part voirie)	1 162	75	991	-14,7%
Fonds de concours aux communes (ex DSC)	3 055	3 058	3 146	3,0%
Dotation de solidarité communautaire (part ventoux sud)	162	162	162	0,0%
Réseau Trans'CoVe	4 787	4 786	4 979	4,0%
Autres dépenses courantes	9 108	7 907	8 928	-2,0%
TOTAL DEPENSES REELLES COURANTES	47 848	45 205	48 577	1,5%
Dotation globale de fonctionnement (dot intercommunalité)	1 077	1 088	1 306	21,3%
Dotation de compensation (suppression part salaires)	4 017	4 079	4 026	0,2%
CFE	7 094	6 745	7 023	-1,0%
CVAE puis fraction TVA	2 932	3 127	3 236	10,4%
TASCOM	1 007	1 130	1 053	4,6%
IFER	435	471	462	6,2%
Taxe d'Habitation	1 757	1 898	1 796	2,2%
Fraction produit TVA	10 594	10 080	10 626	
Foncier non bâti +taxe additionnelle	189	195	198	4,8%
DCRTP + FNGIR	1 263	1 263	1 245	-1,5%
FPIC	734	702	681	-7,2%
Taxe GEMAPI	676	653	684	1,2%
Rôles supplémentaires fiscalité	0	254	0	
Réseau Trans'CoVe	3 445	3 451	3 595	4,4%
Facturation budget annexe gestion des déchets	6 418	6 297	6 612	
Autres recettes courantes	8 591	8 674	8 550	-0,5%
TOTAL RECETTES REELLES COURANTES	50 229	50 107	51 093	1,7%
EPARGNE DE GESTION	2 381	4 902	2 516	5,7%
Charges financières	464	436	369	-20,5%
Produits financiers	0	19	0	
RESULTAT FINANCIER	-464	-418	-369	-20,5%
EPARGNE BRUTE	1 917	4 484	2 147	12,0%
Charges exceptionnelles	5	0	5	
Produits exceptionnels	200	209	0	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	195	209	-5	
SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT (mvts réels)	2 112	4 693	2 142	1,4%

<i>en k€</i>	BP 2023	CA 2023	BP 2024	évol BP24/Budg t23
Rembt capital de la dette (hors revolving)	1 744	3 465	1 629	-6,6%
Avance budgets annexes (+ cautionnements versés)	5	0	4	-20,0%
Fonds de concours exceptionnel	241	88	232	-4,1%
Dépenses d'équipement	10 862	3 943	12 889	18,7%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 852	7 496	14 754	14,8%
Emprunts (hors revolving)	0	1	3 793	#DIV/0!
FCTVA	400	291	954	138,6%
Rembt. avance Budgets annexes (+ rembt cautions versées 10)	1 314	484	975	-25,8%
Attribution de compensation investissement	0	142	90	#DIV/0!
Autres recettes d'investissement	1 321	456	174	-86,9%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 035	1 373	5 986	97,2%
SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT (mvts réels)	-9 817	-6 123	-8 768	-10,7%
SOLDE DE L'EXERCICE	-7 705	-1 430	-6 626	
SOLDE APRES REPRISE DU RESULTAT	75	6 350	-276	
Restes à réaliser dép. d'investissement (N-1)	364		807	
Restes à réaliser rec. d'investissement (N-1)	290		1 083	
SOLDE GLOBAL CUMULE	0		0	
<i>Dette au 01/01</i>	19 167	19 167	15 702	
<i>Dette au 01/01 sur épargne brute</i>	10,0	4,3	7,3	

BP 2024 - Détail des dépenses d'équipement - Budget Principal

24/01/2024

en k€			
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISTIQUE, NUMERIQUE	Restes à réaliser de 2023	Crédits nouveaux 2024	Total budget 2024
- Attractivité économique			
Marché gare programme depuis 2015		900	900
Développement marché gare - schéma d'aménagement	17	350	367
Aménagement anciennes papéteries Malaucène (hors foncier)		137	137
Aménagement anciennes papéteries Malaucène (foncier)		255	255
Aménagement Ehpad Bédoin		40	40
Provision travaux aménagement voie d'accès ZAE Malaucène	409		409
Acquisitions et reconversions foncières développement économique		245	245
Acquisition matériel, petits travaux, maintenance	3	428	431
- Attractivité touristique			
Fonds de concours Malaucène: aménagement du Groseau		75	75
Equipements touristiques secteur Dentelles		30	30
Divers programmes, matériel, petits travaux, maintenance		56	56
- Attractivité numérique			
Aménagement Gare numérique		113	113
Smarts parkings (part cove)		5	5
Service commun innovation numérique territoriale et autres actions (dont equt gare numérique)	20	162	182
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
- Mobilité et déplacements doux			
Plan développement vélo		991	991

Construction PEM de Carpentras		30	30
Programme mise en accessibilité arrêts		70	70
Divers programmes, matériel, petits travaux, maintenance		20	20
- Habitat, rénovation urbaine, agriculture et ruralité, environnement			
Subventions habitat privé et public		586	586
Acquisitions et reconversions foncières (hors deveco)		103	103
Divers programme, matériel, petits travaux, maintenance		37	37
- Aéroport			
Divers programmes, matériel, petits travaux, maintenance	2	34	36
COHESION SOCIALE			
- Petite enfance et parentalité, politique de la ville, actions solidaires, aire d'accueil, prévention délinquance			
Le Phare		4 320	4 320
Réhabilitation et rénovation énergétique crèche Berlingots	45		45
Aménagement nouveaux locaux LAEP Carpentras		180	180
Divers programmes, matériel, petits travaux, maintenance	55	190	245
- Culture et patrimoine			
Fonds de concours Patrimoine		200	200
Divers programmes, matériel, petits travaux, maintenance	6	40	46
- Actions éducatives			
Divers programmes, matériel, petits travaux, maintenance	5	124	128
CYCLE DE L'EAU			

Schéma directeur pluvial		100	100
Rembt dépenses pluvial des communes		90	90
Divers programmes, matériel, petits travaux maintenance		33	33
AUTRES DEPENSES D'EQUIPEMENT			
Voirie d'accès déchetterie de Caromb		600	600
Acquisition matériel voirie et programme voirie intercommunale	99	570	669
Programme travaux rénovation énergétique bâtiments CoVe	75	910	985
Acquisition matériel et travaux divers administration générale	72	867	939
TOTAL	807	12 889	13 696

**Comparatif BP 2023-mandaté 2023-BP 2024 "autres dépenses de fonctionnement" -
synthèse par service gestionnaire**

Service gestionnaire	Montant prévu BP 2023	Montant mandaté 2023 définitif	BP 2024 budget principal	écart BP24-BP23 à périmètre constant	évol BP24/BP23 (périmètre constant)
Tourisme	1 291 100	1 229 412	1 260 100	-31 000	-2,4%
Cycle de l'eau	721 000	727 093	715 758	-5 242	-0,7%
Coordination petite enfance	681 749	580 286	662 823	-18 926	-2,8%
Ressources humaines	645 740	564 499	644 502	-1 238	-0,2%
Environnement	832 344	660 508	616 687	-215 657	-25,9%
Systèmes d'information (CoVe)	532 818	402 338	477 501	-55 317	-10,4%
Finances	395 900	540 809	437 333	41 433	10,5%
Communication	368 886	193 514	341 105	-27 781	-7,5%
Prévention délinquance - sécurité	245 800	246 419	307 180	61 380	25,0%
Développement économique	298 900	220 912	293 470	-5 430	-1,8%
Direction générale des services	222 928	234 210	281 892	58 964	26,4%
Magasin	347 535	271 271	263 474	-84 061	-24,2%
Culture et patrimoine	299 112	210 670	247 975	-51 137	-17,1%
Habitat	285 438	180 025	246 232	-39 206	-13,7%
Bâtiment	236 530	201 811	243 625	7 095	3,0%
Innovation numérique du territoire (service commun)	144 200	103 623	239 766	95 566	66,3%
Voirie	272 300	257 943	237 300	-35 000	-12,9%
Politique de la ville	93 000	89 023	191 650	98 650	106,1%
Aérodrome	166 633	142 463	163 790	-2 843	-1,7%
Transport	116 978	76 683	128 408	11 430	9,8%
Crèche Les petits berlingots	93 130	97 546	116 210	23 080	24,8%
Mécanique	66 100	64 668	110 200	44 100	66,7%
Animaux errants (DST)	80 000	87 300	95 009	15 009	18,8%
Aménagement de l'espace	80 530	48 537	80 088	-442	-0,5%

Ecoles RPI	63 769	54 745	58 460	-5 309	-8,3%
PRE	57 696	44 801	57 696	0	0,0%
Intervenants sport	40 866	43 281	52 116	11 250	27,5%
Crèche Hameau les Vignes	50 880	41 790	51 580	700	1,4%
Crèche Caromb	39 910	35 549	45 500	5 590	14,0%
Crèche St Didier	39 400	34 392	43 752	4 352	11,0%
Crèche Aubignan	27 572	28 579	32 950	5 378	19,5%
Crèche Bois de l'ubac	29 210	28 164	32 180	2 970	10,2%
Crèche Loriol	28 110	27 864	31 030	2 920	10,4%
Crèche Malaucène	28 190	22 461	28 450	260	0,9%
Commande publique	24 753	19 126	23 450	-1 303	-5,3%
Crèche Bédoin	19 560	17 476	22 400	2 840	14,5%
Relais assistantes maternelles	15 220	14 628	15 400	180	1,2%
Autorisation droit des sols	10 900	8 433	10 950	50	0,5%
LAEP Intercommunal	10 300	9 994	10 300	0	0,0%
Direction cohésion sociale	97 200	64 515	4 700	-92 500	-95,2%
Intervenants musique	3 550	2 424	3 550	0	0,0%
Construction publique	2 650	495	1 650	-1 000	-37,7%
Archives	0	0	0	0	
Gestion des déchets	0	-22 823	0	0	
TOTAL	9 108 387	7 907 457	8 928 192	-180 195	-2,0%

Délibération n°7-24 adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 52 voix pour, 4 abstentions (Bertrand de La Chesnais, Christiane Morin-Favrot, Catherine Rimbart, Jean-Marc Issartier, Pierre Bourdelles) et 1 voix contre (Marie Thomas de Maleville).

Rapport n°8 : Vote du budget primitif 2024 du budget annexe de la gestion et de la valorisation des déchets

Gérard Borgo, vice-président délégué aux finances et à la commande publique présente les éléments suivants :

BP 2023 BUDGET GESTION ET VALORISATION DES DECHETS

version : 18/01/24

en K€ TTC	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Charges de personnel	5 007	4 882	5 159
Traitement et transport des OMR	3 814	3 649	4 363
Tri et transport des collectes sélectives	931	889	1 073
Transport et traitement déchets des déchetteries	947	853	1 376
Carburant	697	543	626
Autres dépenses sur véhicules	340	286	497
Achat composteurs (et autres fournitures prévention déchets)	320	146	176
Charges de structure budget principal (inclus frais financiers anciens)	1 454	1 457	1 497
Autres dépenses courantes	1 067	776	1 102
TOTAL DEPENSES REELLES COURANTES	14 576	13 482	15 868
Taxe enlèvement ordures ménagères	13 511	13 253	13 862
Redevance spéciale déchets des professionnels	200	250	390
Produits d'activités (Rachat matériaux, vente compost, traitement végétaux...)	393	454	408
Vente + subventions composteurs	225	33	146
Participations et soutiens financiers	996	808	994
Autres recettes courantes	102	219	181
TOTAL RECETTES REELLES COURANTES	15 426	15 017	15 980
RESULTAT COURANT	850	1 534	112
Charges financières	0	0	30
RESULTAT FINANCIER	0	0	-30
SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT (mvts réels) = EPARGNE BRUT	850	1 534	82
Rembt capital de la dette	0	0	0
Dépenses d'équipement	3 483	565	3 702
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 483	565	3 702
Emprunts	1 119	0	2 590
FCTVA	550	54	434
Autres recettes d'investissement	15	602	446
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 684	655	3 469
SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT (mvts réels)	-1 798	91	-233
SOLDE D'EXEC.DE L'EXERCICE	-949	1 625	-151
SOLDE APRES REPRISE DU RESULTAT	-949		1 474
Restes à réaliser dép. d'investissement	171		1 934
Restes à réaliser rec. d'investissement	1 120		460
SOLDE GLOBAL CUMULE	0	0	0
Dette au 1/1	0		0
Dette au 1/1 / épargne brute	0,0		0,0

BP 2024 - Détail des dépenses d'équipement - Budget Annexe Gestion et valorisation des déchets

25/01/2024

en k€	Restes à réaliser de 2023	Crédits nouveaux 2024	Total budget 2024
Acquisition 3 camions grue		1 285	1 285
Acquisition autres véhicules	620	330	950
Acquisition compacteur électrique		170	170
Provision grosses réparations véhicules	5	200	205
Travaux mise aux normes déchetterie Caromb		225	225
Quai transfert de Caromb	13	390	403
Acquisition et aménagement colonnes aériennes (PAV)	1 080	248	1 328
Acquisition bacs roulants (OM et sélectif)		70	70
Quai transfert Loriol (fin de phase 1 + étude phase 2)	24	15	39
Participation capital SPL centre de tri	137	137	274
Autres dépenses	56	632	688
TOTAL	1 934	3 702	5 636

Délibération n°8-24 adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 56 voix pour et 1 voix contre (Marie Thomas de Maleville).

Rapport n°9 : Vote du budget primitif 2024 du budget annexe du camping

Gérard Borgo, vice-président délégué aux finances et à la commande publique présente les éléments suivants :

BP 2024 - BUDGET ANNEXE CAMPING

version au :

22/01/2024

en k€	BP 2023	CA 2023	BP 2024	evol BP24/BP 23
Charges de personnel	169	165	181	7%
Autres dépenses courantes	185	156	164	-11%
refacturation charges structure et autres CoVe	4	5	47	
TOTAL DEPENSES REELLES COURANTES	358	326	392	10%
Droits emplacements + location mobil homes	369	353	350	-5%
Couverture déficit par budget principal	32	32	68	
Autres recettes courantes	13	9	9	-28%
TOTAL RECETTES REELLES COURANTES	413	394	427	3%
EPARGNE DE GESTION	55	68	35	
Charges financières	10	10	9	
Produits financiers				
RESULTAT FINANCIER	-10	-10	-9	
EPARGNE BRUTE	45	58	26	
Charges exceptionnelles	1	0	1	
Produits exceptionnels				
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1	0	-1	
SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT (mvts réels)	45	58	25	
Remboursement Capital de la Dette	34	34	35	
Dépenses d'équipement	34	11	26	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	69	46	61	
Emprunts	0	0		
Autres recettes d'investissement	0	0		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0	0	0	
SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT (mvts réels)	-69	-46	-61	
SOLDE DE L'EXERCICE	-24	13	-35	
SOLDE APRES REPRISE DU RESULTAT	0	35	0	
Restes à réaliser dép. d'investissement (N-1)	0		0	
Restes à réaliser rec. d'investissement (N-1)	0		0	
SOLDE GLOBAL CUMULE	0	35	0	
<i>Dette au 01/01</i>	<i>552</i>	<i>552</i>	<i>517</i>	

Délibération n°9-24 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 57 voix pour.

Rapport n°10 : Vote du budget primitif 2024 du budget annexe des stations du Mont Ventoux

Gérard Borgo, vice-président délégué aux finances et à la commande publique présente les éléments suivants :

BP 2024- BUDGET STATIONS DU MONT VENTOUX

version 24/01/2024

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
autres dépenses d'exploitation	151	104	65
TOTAL DEPENSES REELLES COURANTES	151	104	65
recettes conventions d'affermage	12	11	11
subventions fct reçues	62	27	42
TOTAL RECETTES REELLES COURANTES	74	38	53
EPARGNE DE GESTION	-77	-66	-12
Charges financières	0	0	17
Produits financiers	0	0	0
RESULTAT FINANCIER	0	0	-17
EPARGNE BRUTE	-77	-66	-29
Charges exceptionnelles	6	0	0
Affectation taxe de séjour			42
Autres produits exceptionnels	0	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-6	0	42
SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT (mvts réels)	-83	-66	13
Programme développement touristique des stations	1 578	1 317	636
Remboursement capital de la dette			13
Autres dépenses d'investissement	132	7	157
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 710	1 324	806
Subvention Département	210	0	210
Subvention Région	840	0	95
Subvention Etat	177	63	0
Emprunt	0	0	120
Affectation taxe séjour CoVe	220	220	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 447	283	425
SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT (mvts réels)	-263	-1 040	-381
SOLDE DE L'EXERCICE	-346	-1 106	-368
SOLDE APRES REPRISE DU RESULTAT	-20	-781	-1 149
restes à réaliser sur dépenses d'investissement	5		2
restes à réaliser sur recettes d'investissement - emprunts	25		350
restes à réaliser sur recettes d'investissement - subventions			801
SOLDE GLOBALE CUMULE	0	-781	0
<i>Dettes au 01/01</i>	0	0	0

Délibération n°10-24 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 57 voix pour.

Rapport n°11 : Vote du budget primitif 2024 des budgets annexes de la ZAE de Venasque, de l'espace économique du Piol II, de la régie du marché gare

Gérard Borgo, vice-président délégué aux finances et à la commande publique présente les éléments suivants :

BP 2024 – BUDGET ANNEXE ZAE VENASQUE

version au 23/01/2024

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Acquisitions foncières			
Etudes			
travaux			
Autres	0	0	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	0	0	0
Excédent de fonctionnement reporté			
Vente de terrains	181	0	181
Total recettes réelles de fonctionnement	181	0	181
Déficit d'investissement reporté			
Remboursement avance au Budget Principal	181	0	181
Total dépenses réelles d'investissement	181	0	181
Réserve			
Excédent d'investissement reporté	0	0	0
Avance versée par le Budget Principal			
Total recettes réelles d'investissement	0	0	0
Solde de clôture	0	0	0

Délibération n°11-24 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 57 voix pour.

BP 2024 – BUDGET ANNEXE ESPACE ECONOMIQUE PIOL 2

version au 23/01/2024

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Acquisitions foncières			
Etudes et prestations	58	55	25
Travaux	91	21	6
Autres	0		0
Total dépenses réelles de fonctionnement	149	76	31
Excédent de fonctionnement reporté			
Vente de terrains	1 033	329	561
Subventions (Département)	200	120	80
Autres	49	0	64
Total recettes réelles de fonctionnement	1 281	449	705
Déficit d'investissement reporté			
Remboursement avance au Budget Principal	1 132	253	794
Total dépenses réelles d'investissement	1 132	253	794
Excédent d'investissement reporté	0	0	120
Avance versée par le Budget Principal	0	0	0
Total recettes réelles d'investissement	0	0	120
Solde de clôture	0	120	0

Délibération n°12-24 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 57 voix pour.

BP 2024- BUDGET REGIE DU MARCHE GARE

version au : 23/01/2024

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Charges de personnel	177	175	185
Loyer payé au Budget Principal	100	100	100
Etude aménagement marché gare	10	0	0
Réserve	387	0	367
Autres dépenses de fonctionnement	285	170	239
TOTAL DEPENSES REELLES COURANTES	960	445	892
droits de place marché horticole et loyers plateforme	448	416	440
remboursement de charges et frais	73	35	44
autres recettes de fonctionnement	50	12	0
TOTAL RECETTES REELLES COURANTES	570	463	484
EPARGNE DE GESTION	-389	19	-408
Charges financières	0	0	0
Produits financiers	0	0	0
RESULTAT FINANCIER	0	0	0
EPARGNE BRUTE	-389	19	-408
Charges exceptionnelles	0	0	0
Produits exceptionnels	0	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0
SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT (mvts réels)	-389	19	-408
Rembt cautions	10	10	10
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10	10	10
Encaissement cautions	7	4	10
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7	4	10
SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT (mvts réels)	-3	-5	0
SOLDE DE L'EXERCICE	-392	13	-408
SOLDE APRES REPRISE DU RESULTAT	77	482	74

Délibération n°13-24 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 57 voix pour.

Rapport n°12 : Vote du budget primitif 2024 du budget annexe de la régie de production d'électricité photovoltaïque

Gérard Borgo, vice-président délégué aux finances et à la commande publique présente les éléments suivants :

BP 2024 BUDGET PRODUCTION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAÏQUE

version : 17/01/24

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
diverses dépenses d'exploitation	12	0	8
TOTAL DEPENSES REELLES COURANTES	12	0	8
vente d'électricité EDF	41	8	59
vente d'électricité budget principal (autoconso)	0		0
TOTAL RECETTES REELLES COURANTES	41	8	59
EPARGNE DE GESTION	29	8	51
Charges financières	16	10	25
Produits financiers	0		
RESULTAT FINANCIER	-16	-10	-25
EPARGNE BRUTE	13	-2	26
Charges exceptionnelles	0	0	0
Produits exceptionnels	0	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0
SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT (mvts réels)	13	-2	26
Rembt capital de la dette	17	11	19
Etudes et Travaux	674	281	502
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	691	292	521
subvention DSIL	49	0	0
subvention Région	31	4	31
Emprunt	300	0	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	380	4	31
SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT (mvts réels)	-311	-288	-490
SOLDE DE L'EXERCICE	-297	-290	-464
SOLDE APRES REPRISE DU RESULTAT	60	67	-398
restes à réaliser sur dépenses d'investissement	60		354
restes à réaliser sur recettes d'investissement - emprunt			300
restes à réaliser sur recettes d'investissement - subventions			451
SOLDE GLOBALE CUMULE	0		0
<i>Dette au 01/01</i>	300		289

Délibération n°14-24 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 57 voix pour.

Rapport n°13 : Vote du budget primitif 2024 des budgets annexes de la régie intercommunale de l'assainissement – secteur Vacqueyras, eau Caromb, assainissement Caromb, eau Sarrians, assainissement Sarrians

Gérard Borgo, vice-président délégué aux finances et à la commande publique présente les éléments suivants :

BP 2024- BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT VACQUEYRAS

version 24/01/2024

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
dépenses d'entretien réseau assainissement	55	25	55
dépenses de fonctionnement station d'épuration	61	57	67
Schéma directeur assainissement collectif	35	0	0
charges de personnel	19	12	13
autres dépenses exploitation assainissement collectif	4	3	4
dépenses d'exploitation assainissement non collectif	1	0	1
TOTAL DEPENSES REELLES COURANTES	175	96	140
redevances assainissement collectif	120	121	213
participation raccordement réseau	5	0	0
prime d'épuration	7	5	5
autres recettes d'exploitation assainissement collectif	0	0	0
recettes d'exploitation assainissement non collectif	1	0	1
TOTAL RECETTES REELLES COURANTES	132	126	218
EPARGNE DE GESTION	-43	30	78
Charges financières	27	22	53
Produits financiers	0	0	0
RESULTAT FINANCIER	-27	-22	-53
EPARGNE BRUTE	-70	8	25
Charges exceptionnelles	0	0	0
Produits exceptionnels	0	1	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	1	0
SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT (mvts réels)	-70	9	25
Rembt capital de la dette	23	23	39
Schéma directeur assainissement collectif			58
Travaux sur réseaux	702	366	126
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	725	389	223
Subventions reçues	211	0	29
Emprunts	460	0	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	670	0	29
SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT (mvts réels)	-55	-389	-194
SOLDE DE L'EXERCICE	-125	-380	-169
SOLDE APRES REPRISE DU RESULTAT	47	-208	-377
restes à réaliser sur dépenses d'investissement	47		395
restes à réaliser sur recettes d'investissement	0		771
SOLDE GLOBALE CUMULE	0		0
<i>Dette au 01/01</i>	795		698

Délibération n°15-24 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 57 voix pour.

BP 2024- BUDGET EAU CAROMB

24/01/2024

	BP 2023	CA2023	BP 2024
dépenses d'exploitation remboursées à la commune	241	241	230
dépenses de personnel remboursées à la commune	95	95	105
dépenses de personnel remboursées au budget principal	7	5	5
Autres dépenses diverses	2	1	2
TOTAL DEPENSES REELLES COURANTES	344	342	342
vente d'eau (y compris part fixe et locations compteurs)	395	353	366
facturation travaux	25	71	45
TOTAL RECETTES REELLES COURANTES	420	425	411
EPARGNE DE GESTION	76	83	69
Charges financières	3	10	19
Produits financiers	0	0	0
RESULTAT FINANCIER	-3	-10	-19
EPARGNE BRUTE	73	72	49
Charges exceptionnelles	6	1	0
Produits exceptionnels	0	4	3
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-6	3	3
SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT (mvts réels)	67	76	52
Rembt capital de la dette	0	0	6
Remboursement cautions	1	0	1
Travaux sur réseau et ouvrages, acqu matériel	419	108	880
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	420	108	887
Subventions reçues	0	0	0
Emprunts	300	0	813
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	300	0	813
SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT (mvts réels)	-120	-108	-74
SOLDE DE L'EXERCICE	-54	-32	-22
SOLDE APRES REPRISE DU RESULTAT	0	22	0
restes à réaliser sur dépenses d'investissement			0
restes à réaliser sur recettes d'investissement			0
SOLDE GLOBALE CUMULE	0		0
<i>Dette au 01/01</i>	0		0
Pour mémoire			
dotation aux amortissements	82	82	85
quote part subvention virée au compe de résultat	11	11	11

Délibération n°16-24 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 57 voix pour.

BP 2024- BUDGET ASSAINISSEMENT CAROMB

24/01/2024

	BP 2023	CA2023	BP 2024
dépenses d'exploitation remboursées à la commune	189	189	221
dépenses de personnel remboursées à la commune	120	116	121
dépenses de personnel remboursées au budget principal	7	5	5
Autres dépenses diverses	2	1	2
TOTAL DEPENSES REELLES COURANTES	317	311	349
redevance assainissement collectif et non collectif (y compris part fixe)	254	238	275
facturation travaux	12	45	42
participation assainissement collectif (PFAC)	55	16	20
prime d'épuration	6	3	0
TOTAL RECETTES REELLES COURANTES	327	302	337
EPARGNE DE GESTION	10	-9	-12
Charges financières	9	9	15
Produits financiers	0	0	0
RESULTAT FINANCIER	-9	-9	-15
EPARGNE BRUTE	0	-18	-27
Charges exceptionnelles	6	0	0
Produits exceptionnels	0	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-6	0	0
SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT (mvts réels)	-6	-19	-27
Rembt capital de la dette	11	11	16
Etudes et travaux sur réseau et ouvrages	226	69	280
Acquisition matériel	0	21	0
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	236	101	296
Subventions reçues	0	0	0
Emprunts	0	0	200
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0	0	200
SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT (mvts réels)	-236	-101	-96
SOLDE DE L'EXERCICE	-242	-119	-123
SOLDE APRES REPRISE DU RESULTAT	0	123	0
restes à réaliser sur dépenses d'investissement			0
restes à réaliser sur recettes d'investissement			0
SOLDE GLOBALE CUMULE	0		0
<i>Dette au 01/01</i>	200		189
Pour mémoire			
dotation aux amortissements	32	32	35
quote part subvention virée au compte de résultat	28	28	28

Délibération n°17-24 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 57 voix pour.

BP 2024- BUDGET EAU SARRIANS

23/01/2024

	BP 2023	CA2023	BP 2024
dépenses d'exploitation remboursées à la commune	150	150	169
dépenses de personnel remboursées à la commune	100	100	104
dépenses de personnel remboursées au budget principal	7	5	5
Autres dépenses de fonctionnement	2	1	2
TOTAL DEPENSES REELLES COURANTES	258	256	280
vente d'eau (y compris part fixe et locations compteurs)	333	328	374
facturation travaux	5	1	1
Autres recettes courantes	0	1	1
TOTAL RECETTES REELLES COURANTES	338	329	375
EPARGNE DE GESTION	80	73	95
Charges financières	12	35	35
Produits financiers	0	0	0
RESULTAT FINANCIER	-12	-35	-35
EPARGNE BRUTE	68	38	60
Charges exceptionnelles	9	2	4
Autres produits exceptionnels	0	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-9	-2	-4
SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT (mvts réels)	59	37	56
Rembt capital de la dette	39	39	39
Travaux sur réseau d'eau potable et acqu matériel	419	24	312
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	458	63	351
Subventions reçues	333	66	188
Emprunts	0	0	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	333	66	188
SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT (mvts réels)	-125	3	-163
SOLDE DE L'EXERCICE	-67	40	-107
SOLDE APRES REPRISE DU RESULTAT	0	107	0
restes à réaliser sur dépenses d'investissement	0	0	0
restes à réaliser sur recettes d'investissement	0	0	0
SOLDE GLOBALE CUMULE	0	0	0
<i>Dettes au 01/01</i>	797	797	758
Pour mémoire			
dotations aux amortissements	101	101	97
quote part subvention virée au compte de résultat	22	21	23

Délibération n°18-24 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 56 voix pour et 1 abstention (Alexandre Kormanyos).

BP 2024- BUDGET ASSAINISSEMENT SARRIANS

24/01/2024

	BP 2023	CA2023	BP 2024
dépenses d'exploitation remboursées à la commune	290	284	308
dépenses de personnel remboursées à la commune	70	65	74
dépenses de personnel remboursées au budget principal	7	5	5
autres dépenses de fonctionnement	2	1	10
TOTAL DEPENSES REELLES COURANTES	369	355	397
redevance assainissement (y compris part fixe)	452	463	504
facturation travaux	5	0	1
participation assainissement collectif (PFAC)	30	32	30
remboursement frais d'exploitation par budget annexe Vaoqueyras	68	61	55
prime d'épuration	20	24	22
Autres recettes courantes	0	0	0
TOTAL RECETTES REELLES COURANTES	575	579	612
EPARGNE DE GESTION	206	224	215
Charges financières	56	67	69
Produits financiers	0	0	0
RESULTAT FINANCIER	-56	-67	-69
EPARGNE BRUTE	150	157	146
Charges exceptionnelles	23	15	4
Autres produits exceptionnels			
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-23	-15	-4
SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT (mvts réels)	127	142	142
Rembt capital de la dette	126	126	128
Programme travaux assainissement, études et acqu matériel	366	53	426
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	492	179	554
Subventions reçues	45	23	0
Emprunts	0	0	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	45	23	0
SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT (mvts réels)	-447	-156	-554
SOLDE DE L'EXERCICE	-320	-15	-412
SOLDE APRES REPRISE DU RESULTAT	0	305	-107
restes à réaliser sur dépenses d'investissement			0
restes à réaliser sur recettes d'investissement			107
SOLDE GLOBALE CUMULE	0		0
<i>Dette au 01/01</i>	2 730		2 605
Pour mémoire			
dotations aux amortissements	84	84	133
quote part subvention virée au compte de résultat	32	32	32

Délibération n°19-24 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 56 voix pour et 1 voix contre (Alexandre Kormanyos).

Rapport n°14 : Attribution de compensation prévisionnelle 2024

Gérard Borgo, vice-président délégué aux finances et à la commande publique précise que comme en chaque début d'année, il convient d'établir le montant prévisionnel des attributions de compensation.

Les montants prévisionnels de l'année 2024 prennent en compte :

- l'impact du transfert de charges (réajusté chaque année) opéré pour la compétence eaux pluviales urbaines (dont une partie est imputée en section d'investissement).
- la déduction opérée pour les communes signataires des conventions de service commun, « instruction du droit des sols », « assistant social du personnel », et « innovation numérique du territoire ».

Le conseil communautaire a donc approuvé ces attributions de compensation prévisionnelles pour 2024 :

Attribution de Compensation Prévisionnelle 2024
Conseil de Communauté du 12 février 2024

1 - Attribution imputée en section de fonctionnement

	Attribution de compensation prév. 2024 hors déd serv communs	transfert de charges prev 2024 compétence eaux pluviales urbaines (fct)	Service commun ADS			Service commun Assistant social			Service commun Innovation numérique territoriale			Attribution de compensation prév. 2024 après déd serv communs
			régularisati on 2023	déduction prévisionnel le 2024 avant régul 2023	déduction prévisionnel le 2024 intégrant régularisati on 2023	régularisati on 2023	déduction prévisionnel le 2024 avant régul 2023	déduction prévisionnel le 2024 intégrant régularisati on 2023	régularisati on 2023	déduction prévisionnel le 2024 avant régul 2023	déduction prévisionnel le 2024 intégrant régularisati on 2023	
AUBIGNAN	147 090,91		4 102,00	42 547,00	46 649,00							91 871,91
BEAUMES-DE-VENISE	127 029,79		-3 318,00	22 021,00	18 703,00							105 172,79
BEAUMONT-DU-VENTOUX	53 569,20		34,00	4 583,00	4 617,00							47 300,20
BEDOIN	348 180,70		3 240,00	37 764,00	41 004,00							298 641,70
CAROMB	63 459,24		489,00	41 052,00	41 541,00							-78 624,76
CARPENTRAS	5 813 175,99	33 680,02	0,00	0,00	0,00	2 283,00	34 723,00	37 006,00	3 679,00	750 573,00	754 252,00	4 988 237,97
CRILLON LE BRAVE	62 968,21		-1 720,00	5 879,00	4 159,00				-21,00	1 249,00	1 228,00	57 581,21
FLASSAN	295,79		-1 226,00	2 890,00	1 664,00				-71,00	1 563,00	1 492,00	-2 860,21
GIGONDAS	214 891,18		10,00	5 978,00	5 988,00				160,00	2 095,00	2 255,00	206 648,18
LAFARE	-2 133,19		-770,00	997,00	227,00				-8,00	579,00	571,00	-2 931,19
LA ROQUE-ALRIC	437,83		0,00	0,00	0,00				-158,00	525,00	367,00	70,83
LA ROQUE-SUR-PERNES	14 912,31		533,00	3 587,00	4 120,00				-183,00	18 130,00	17 947,00	-7 154,69
LE BARROUX	-102 215,85		2 665,00	12 156,00	14 821,00				-174,00	9 214,00	9 040,00	-126 076,85
LE BEAUCET	12 591,70		1 799,00	5 380,00	7 179,00				-11,00	1 087,00	1 076,00	4 336,70
LORIOU-DU-COMTAT	13 331,99		1 529,00	15 046,00	16 575,00				-175,00	2 724,00	2 549,00	-5 792,01
MALAUCENE	536 213,16		2 114,00	27 401,00	29 515,00				639,00	5 373,00	6 012,00	500 686,16
MAZAN	155 893,86		-7 565,00	45 535,00	37 970,00				-180,00	7 242,00	7 062,00	110 861,86
MODENE	-5 041,00		-2 713,00	2 192,00	-521,00				-51,00	873,00	822,00	-5 342,00
SAINT-DIDIER	146 225,90		1 000,00	26 903,00	27 903,00				-35,00	1 669,00	1 634,00	116 688,90
SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON	-50,00		-437,00	2 292,00	1 855,00				-21,00	727,00	706,00	-2 611,00
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	-2 871,00		1 724,00	9 566,00	11 290,00				131,00	985,00	1 116,00	-15 277,00
SARRIANS	339 269,29		0,00	0,00	0,00				-2 993,00	10 477,00	7 484,00	331 785,29
SUZETTE	-15 646,94		-814,00	1 993,00	1 179,00				-45,00	681,00	636,00	-17 461,94
VACQUEYRAS	26 979,20	12 394,95	2 419,00	14 647,00	17 066,00				297,00	2 123,00	2 420,00	-4 901,75
VENASQUE	-6 343,63		994,00	15 245,00	16 239,00				-244,00	27 339,00	27 095,00	-49 677,63
TOTAL	7 942 214,64	46 074,97	4 089,00	345 654,00	349 743,00	2 283,00	34 723,00	37 006,00	20 903,00	947 315,00	968 218,00	6 541 172,67

art 739211 6 847 756,43
art 73211 306 583,76

Attribution de Compensation Prévisionnelle 2024
Conseil de Communauté du 12 février 2024

2 - Attribution imputée en section d'investissement

	Dépenses nettes pour la compétence eaux pluviales urbaines réalisées en 2023 et remboursées aux communes en 2024	Attribution de compensation prévisionnelle 2024 imputée en investissement
AUBIGNAN		
BEAUMES-DE-VENISE		
BEAUMONT-DU-VENTOUX		
BEDOIN		
CAROMB		
CARPENTRAS	24 993,23	24 993,23
CRILLON LE BRAVE		
FLASSAN		
GIGONDAS	1 996,27	1 996,27
LAFARE		
LA ROQUE-ALRIC		
LA ROQUE-SUR-PERNES		
LE BARROUX		
LE BEAUCET		
LORIOLE-DU-COMTAT	23 122,65	23 122,65
MALAUCENE		
MAZAN		
MODENE		
SAINT-DIDIER		
SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON		
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS		
SARRIANS	16 072,70	16 072,70
SUZETTE		
VACQUEYRAS	24 070,63	24 070,63
VENASQUE		
TOTAL	90 255,48	90 255,48

Délibération n°20-24 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 57 voix pour.

Rapport n°15 : Attribution d'un fonds de concours de proximité au profit de la commune de Venasque

Jérôme Bouletin, vice-président délégué à la proximité et à la stratégie de développement du territoire explique que la commune de Venasque demande l'octroi d'un fonds de concours de proximité, ouvert pour la durée de la mandature à 25 000 € pour chaque commune, hors Carpentras.

Il s'agit de soutenir financièrement l'acquisition d'un aspirateur-glouton pour la propreté du village. D'un montant total de 19 499 € HT, cet équipement est éligible à un fonds de concours de 3 834 € sollicité par la commune.

Le conseil communautaire a approuvé ce fonds de concours pour Venasque.

Délibération n°21-24 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 57 voix pour.

Rapport n°16 : Attribution d'un fonds de concours patrimoine à la commune de Flassan

Dominique Plancher, vice-présidente déléguée au tourisme, à la culture et au patrimoine indique que le conseil communautaire a approuvé lors de ses précédentes réunions le règlement du fonds de concours "patrimoine". Après en avoir fait bénéficiaire 13 communes depuis 2021, voici à présent un nouveau projet présenté par la commune de Flassan.

Il s'agit de travaux de restauration du petit patrimoine de l'eau. Ceux-ci consistent à réparer et entretenir, sur une centaine de mètres, les canalisations du réseau d'irrigation de la surverse de la grande fontaine de la place de la mairie, créé en 1880 et qui fonctionne encore aujourd'hui. Les travaux, d'un coût total de 7.658 € HT peuvent recevoir un concours de 50 % de la CoVe, soit 3.829 €.

Le conseil communautaire a attribué ce fonds de concours patrimoine à Flassan.

Délibération n°22-24 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 57 voix pour.

Rapport n°17 : Conventions d'objectifs et de moyens pour l'année 2024 avec les associations gestionnaires des crèches intercommunales et de la micro-crèche solidaire associée à de la garde à domicile

Valérie Michelier, vice-présidente déléguée à la petite enfance, à la parentalité et aux actions éducatives précise que quatre des treize structures multi-accueil intercommunales sont gérées par des associations : Les P'tits Loups à Beaumes de Venise (association Les P'tits Loups), Grenadine à Sarrians (association Grenadine), les P'tits Mousses à Carpentras (association Espace social et culturel Villemarie) et Pirouettes à Mazan (association Pirouettes). Dans le cadre de sa compétence Petite Enfance, la CoVe subventionne le fonctionnement de ces quatre structures. En 2020, la CoVe s'est également engagée dans le cofinancement de la micro-crèche solidaire associée à de la garde à domicile « à tire d'aile », portée par l'association l'Envol.

Depuis deux ans, la CoVe s'est engagée dans une démarche d'audit et de refonte de sa démarche de subventionnement des crèches associatives, en lien étroit avec les associations.

Cette démarche sera parachevée pour l'an prochain, ce qui donnera lieu à l'adoption par le conseil communautaire de nouvelles modalités d'instruction et de calcul des subventions à allouer, avec une grille d'analyse commune, juste et équilibrée, recentrée sur l'offre d'accueil, quelles que soient les structures et leur mode de gestion.

2024 est donc une année de transition vers ce nouveau modèle et d'accompagnement des associations.

L'enveloppe des subventions est impactée par une revalorisation des plus bas salaires par la convention collective nationale des acteurs du lien social et familial. L'évolution moyenne nationale de la masse salariale de ces structures sera de +7% en 2024. La CoVe propose donc de suivre cette évolution à la même hauteur pour toutes les associations, sachant que la CAF doit en couvrir les deux tiers par l'octroi d'un bonus emploi.

En conséquence, pour 2024, le conseil a octroyé les subventions suivantes au travers de conventions d'objectifs et de moyens à passer avec chaque association :

- 120 033 € pour Les P'tits Loups (Beaumes de Venise)
- 168 618 € pour Grenadine (Sarrians)
- 115 910 € pour Pirouettes (Mazan)
- 166 857 € pour Les P'tits Mousses du Centre Social Villemarie (Carpentras)
- 21 283 € pour la crèche « à tire d'aile » de l'Envol.

Soit un total de 592 701 €

Délibérations n°23-24 à 27-24 adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés avec 57 voix pour.

Rapport n°18 : Approbation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs de logements sociaux (PPGDID)

Gilles Vève, vice-président délégué à l'aménagement du territoire expose que le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) est un document opérationnel au niveau intercommunal, indiquant la réponse à la demande de logement social et le partage des rôles et responsabilités des différents acteurs.

Il définit les mesures relatives à la simplification de l'enregistrement de la demande, à l'information des demandeurs et au pilotage et à la mise en œuvre opérationnelle de ces dispositifs. Il définit également un système de cotation de la demande.

Le PPGDID a été élaboré en partenariat avec les communes et leurs CCAS, l'Etat, le Département, Action Logement et les bailleurs sociaux du territoire (Grand Delta Habitat, UNICIL et CDC Habitat).

Il a été soumis à l'avis de la préfecture, des communes et de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), dont les remarques ont été intégrées.

Bertrand de La Chesnais demande si cet outil renforce la capacité de décision des maires.

Gilles Vève répond que ce n'est pas le cas, mais qu'il apporte plus de transparence sur l'attribution des logements, y compris pour les maires, qui ont contribué à l'élaboration de la grille des critères d'attribution.

Le conseil communautaire a approuvé ce projet de PPGDID.

Délibération n°28-24 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 57 voix pour.

Rapport n°19 : Retrait des délibérations n°163-23 et 164-23 du 9 octobre 2023

Gilles Vève, vice-président délégué à l'aménagement du territoire indique que dans le cadre de son programme de l'habitat, la CoVe soutient la production du logement social sur le territoire, notamment en garantissant les emprunts des bailleurs sociaux.

La CoVe accorde ces garanties au regard d'un règlement interne qui a été délibéré et communiqué aux bailleurs sociaux. Depuis une délibération du 8 février 2016, la CoVe conditionne l'octroi de sa garantie d'emprunt à la réalisation d'au moins 5% des heures travaillées sur le chantier en clauses d'insertion sociale et professionnelle, dispositif qui a connu un vif succès avec de nombreux habitants du territoire qui ont retrouvé un emploi.

Le 9 octobre dernier, le conseil communautaire avait approuvé la garantie de 40% des emprunts contractés par le bailleur social Unicil pour le programme de construction de 29 logements à Aubignan, dénommé les Truffiers.

Avant de signer avec le bailleur social la convention fixant les conditions d'exercice de cette garantie d'emprunt, la Présidente de la CoVe lui a demandé de justifier de l'application des conditions posées par la CoVe, en particulier la réalisation des clauses d'insertion.

Le bailleur social reconnaissant que les travaux de construction ont été réalisés sans marchés clausés, la CoVe ne peut pas signer cette convention, ni a fortiori accorder sa garantie d'emprunt. La CoVe en a informé à la fois le bailleur social, l'invitant à présenter ses éventuelles observations à l'occasion d'une réunion, ainsi que l'organisme prêteur, la Banque des Territoires.

La CoVe a fait une consultation juridique auprès d'un cabinet d'avocats, qui conclut dans le même sens et recommande le retrait de ces deux délibérations.

En conséquence, le conseil communautaire a décidé de retirer les deux délibérations n°163-23 et 164-23.

Délibération n° 29-24 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 57 voix pour.

Rapport n°20 : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Bernard Monnet, vice-président délégué à la gestion et à la valorisation des déchets expose que le rapport annuel sur la gestion des déchets 2022, examiné en commission des déchets le 30 janvier 2024, affiche les indicateurs suivants :

Moyens humains :

90 agents dont 5 à la prévention relations aux usagers, 67 agents à la collecte, 1 agent à l'optimisation et 17 agents à la valorisation en déchèterie.

Tonnages collectés :

Déchets	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Evolution
Ordures Ménagères	21 889	21 237	-2,98%
Tri	3 550	3 485	-1,83%
Verre	2 799	2 580	-7,82%
Déchèteries	14 386	12 606	-12,37%

En 2022, 44 315 tonnes de déchets ont été collectés (-3,68% par rapport à 2021 avec 46011 tonnes). Cette baisse provient principalement des déchèteries. La diminution des tonnages se poursuit depuis la mise en place du contrôle d'accès sur tous les sites via un système de reconnaissance des plaques minéralogiques des véhicules. Ce dispositif permet de contrôler l'accès aux déchèteries et de limiter les individus non autorisés.

D'autre part, une diminution des tonnages sur les ordures ménagères, le tri et notamment le verre est aussi constatée.

Modes de valorisation :

	Tonnages	Part en %
Valorisation matière Les emballages, papiers, les emballages en verre, le carton, la ferraille, le bois de classe B, les gravats, une partie des textiles et linges de maison est recyclé en isolant, les DEEE, Huile moteur, le plâtre	11 270	25,43%
Valorisation organique Tous les déchets végétaux	7 394	16,69%
Valorisation énergétique par incinération Les OMR, les éléments d'ameublement, les DDS, et les refus de tri de la collecte sélective, le bois de classe A	22 814	51,48%
Enfouissement Les encombrants ;	2 776	6,26 %
Réemploi Le textile	61	0,14%
Total	44 315	100%

Coût de la collecte

	2020		2021		2022	
Coût aidé TTC (Coûts – produits)	11 036 k€	157€ TTC/hab.	11 056k€	156€ TTC/hab	11 081 k€	165€ TTC/hab
Contributions (TEOM + Redevance spéciale)	10 326 k€	147€ TTC/hab.	10 505k€	148€	12 647k€	189 €
Taux de couverture	94%		95%		114%	
Sous-financement	710 472€		550 491€		Sur financement : 1 565 911€	
Mode de financement du SPGD	TEOM		TEOM		TEOM	

Le conseil communautaire a pris acte du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2022 (délibération n°30-24).

Ce rapport sera communiqué à chaque mairie, transmis pour information au Préfet de Vaucluse et tenu à la disposition du public au siège de la CoVe ainsi que dans chaque installation communautaire de collecte et de traitement des déchets.

Rapport n°21 : Modification du tableau des effectifs

Alain Constant, vice-président délégué aux ressources humaines énonce que pour mémoire, les effectifs de la CoVe s'élèvent à 454 agents représentant 421 emplois en équivalents temps plein.

Le volume de travaux de construction ou de rénovation des bâtiments de la CoVe est manifestement pérenne, de sorte qu'il apparaît préférable à tous égards de remplacer les recours fréquents aux bureaux d'étude et de maîtrise d'œuvre par le recrutement d'un technicien bâtiment.

Par ailleurs pour la mise en œuvre en phase opérationnelle du programme petites villes de demain et des nouvelles OPAH, il convient de créer un poste de gestionnaire administratif et financier, notamment pour le suivi et le paiement des demandes de subventions des particuliers.

Afin de pourvoir au reclassement d'un agent, et compte tenu de l'augmentation de besoins en matière de recrutement, il est proposé de créer un poste d'assistant ressources humaines.

Pour les besoins de sécurisation des systèmes informatiques, il convient de créer un poste d'administrateur sécurité système et réseaux à la direction de l'innovation numérique du territoire, qui travaillera pour tous les adhérents du volet 1.

Enfin, l'organisation du service culture et patrimoine nécessite l'extension au patrimoine des missions d'un médiateur culturel, et le passage du poste à temps plein.

La charge financière de ces emplois nouveaux sera compensée par des suppressions de postes qui permettront la refonte des tournées de collecte des déchets.

Pour le reste, il s'agit des modifications habituelles du tableau des effectifs relatives à la faculté de procéder à des recrutements contractuels sur des postes temporairement ou définitivement vacants, ou à des régularisations, et qui sont détaillées dans la délibération consultable sur l'espace élu du site internet de la CoVe.

Le conseil communautaire a adopté ces dispositions.

Délibération n°31-24 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 57 voix pour.

Rapport n°22 : Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Alain Constant, vice-président délégué aux ressources humaines énonce que la CoVe propose de faire bénéficier ses agents percevant les salaires les moins élevés de la prime facultative de pouvoir d'achat exceptionnelle, selon les modulations suivantes :

- 300€ pour les salaires bruts inférieurs ou égaux à 23 700 €
- 200€ pour ceux entre 23 701 et 27 300 €
- 100€ pour ceux entre 27 301 et 29 160 €.

Cette prime, versée en une fois avant juin 2024, concernera plus de la moitié des effectifs pour un montant total d'environ 60 000€ bruts chargés.

Délibération n°32-24 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 57 voix pour.

Rapport n°23 : Renouvellement de la convention de service commun d'assistant social du personnel

Alain Constant, vice-président délégué aux ressources humaines indique qu'en 2017, la CoVe a décidé, en concertation avec les communes membres intéressées, de mutualiser la mission d'assistant social du personnel au sein d'un service commun.

La prestation du service commun porté par la communauté d'agglomération concerne l'accompagnement dans leurs difficultés financières, administratives, relationnelles, de santé et/ou de logement des agents des établissements et collectivités adhérentes au service commun. Il s'agit

principalement d'un accompagnement individuel des agents, mais aussi, le cas échéant, de séances d'informations collectives. Le public suivi par l'assistant social du personnel comprend l'ensemble des agents titulaires (y compris en maladie), des agents contractuels en poste, des agents dans la 1ère année de leur retraite et des ayants-droits des agents décédés dans l'année qui suit le décès.

Depuis sa création, le service commun regroupe la CoVe, la commune et le CCAS de Carpentras. En 2022, il a ainsi accompagné individuellement 151 agents de ces 3 structures représentant 455 entretiens.

La convention de service commun d'assistant social du personnel est arrivée à échéance. Il convient de la renouveler, sans limitation de durée désormais mais avec la faculté de résilier annuellement.

Les autres communes ou CCAS de la CoVe pourront intégrer ce service commun ultérieurement en devenant signataires de la présente convention.

Délibération n°32-24 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 57 voix pour.

Rapport n°24 : Compte-rendu des décisions prises et des marchés publics conclus en vertu de la délégation d'attribution du conseil communautaire à la présidente

a) Décisions prises en vertu de la délégation d'attributions du conseil communautaire à la présidente

Conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales et à la délibération n°58-23 du 3 avril 2023 portant délégations de pouvoirs du conseil communautaire à la Présidente de la CoVe.

Depuis l'arrêt de l'ordre du jour de la séance du conseil communautaire du 18 décembre 2023, les décisions suivantes ont été prises et rendues exécutoires :

N° d'ordre	Objet	Date exécutoire
2023-99	Cession du lot 19 de la ZAE Le PIOL à Mazan (748 m ²) à la SCI Piol Immo pour la SARL Provence Eco Energy / Provence Façades au prix de 33 660 € HT, 40 392 € TTC	8/01/2024
2023-100	Mise à disposition d'un local de l'école RPI du Barroux au bénéfice de l'association de l'amicale des parents d'élèves de l'école intercommunale du Barroux	8/01/2024
2023-101	Attribution de subventions pour la réhabilitation d'un logement à Bédoin dans le cadre de l'OPAH multi-sites	04/01/2024
2023-102	SARE : service d'accompagnement à la rénovation énergétique - avenant n°1 à la convention	04/01/2024
2023-103	Demande de subventions pour une étude de faisabilité, d'éligibilité et de calibrage au titre des opérations de résorption de l'habitat insalubre, dégradé, vacant sur 3 îlots « Petites Villes de Demain » : ANAH 50%, Banque des Territoires : 25%, avec participation des communes d'Aubignan, Malaucène et Mazan pour le coût résiduel	04/01/2024

2023-104	Mise à disposition du plateau sportif de la Cove au bénéfice de la commune de Saint-Pierre de Vassols	08/01/2024
2023-105	Réalisation d'un emprunt de 350 000€ auprès de La Banque Postale pour financer une partie du programme d'investissement 2023 du budget annexe « stations du Mont Ventoux » (travaux réhabilitation chalets station du Mont Serein)	19/12/2023
2023-106	Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement dans le cadre du service public de gestion des déchets	05/01/2024
2023-107	Attribution de subventions pour la réhabilitation d'un logement à Mazan dans le cadre de l'OPAH multi-sites	05/01/2024
2024-01	Attribution de subvention pour la réhabilitation d'un logement dans le cadre de l'OPAH-RU Cœur de Ville de Carpentras	11/01/2024
2024-02	Attribution de subvention pour la réhabilitation de 3 logements dans le cadre de l'OPAH-RU Cœur de Ville de Carpentras	16/01/2024
2024-03	Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2024 pour la mise en service du quai de transfert de Caromb pour réduire l'empreinte carbone des déchets ménagers	12/01/2024
2024-04	Déclaration préalable de travaux pour l'aménagement de l'école Modène	16/01/2024

Il est rappelé qu'il s'agit d'un compte-rendu qui n'appelle aucune décision.

b) marchés conclus en application de la délégation d'attributions du conseil communautaire à la Présidente

Compte-rendu des marchés et avenants conclus par la CoVe depuis la dernière réunion du conseil communautaire

<u>N° de marché</u>	<u>Objet du marché</u>	<u>Titulaire du marché</u>	<u>Date de notification</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Durée</u>
2020-37	Contrôle et maintenance des alarmes incendie Avenant n°4	AES	23/07/20	Ajout prestations non prévues dans le BPU : 216 € HT Prix forfaitaire annuel	12 mois Renouvelable 3X
Pa 2022/56	Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la crèche des petits berlingots - Avenant n°1	ARCHYTECTA	17/01/2024	Rémunération initiale = 129 970 € → nouvelle rémunération après validation de l'APD = 167 286.71 €	12 mois commencement du chantier janvier 2025
2023-09	Contrôles périodiques et maintenance liés aux bâtiments Lot 6 : Contrôle et maintenance des installations de désenfumage – Avenant n°1	AES	28/06/2023	Ajout prestations non prévues dans le BPU : 132 € HT Prix forfaitaire annuel	12 mois Renouvelable 3X
2023-09	Contrôles périodiques et maintenance liés aux bâtiments Lot 8 : Maintenance des portes et barrières automatiques et des rideaux métalliques – Avenant n°1	PORTYS	23/06/2023	Ajout prestations non prévues dans le BPU : 1826.20 € HT Prix forfaitaire annuel	12 mois renouvelable 3X
2023-36	Acquisition d'un point à temps à monter sur châssis	CTP CONSTRUCTEUR	22/11/2023	82 700.00 €	6 mois
2023-43	TVX de réhabilitation d'une maison d'habitation en LAEP aux Amandiers Carpentras - Lot 1 Démolition curage gros œuvre	COLAS	11/01/2024	44 957.04 €HT	3 mois

	VRD				
2023-43	TVX de réhabilitation d'une maison d'habitation en LAEP aux Amandiers Carpentras - Lot 2 couverture	JB CONSTRUCTION	11/01/2024	17 806 €HT	3 mois
2023-43	TVX de réhabilitation d'une maison d'habitation en LAEP aux Amandiers Carpentras - Lot 3 Serrurerie	ATOUT FER	11/01/2024	9 223.00 €HT	3 mois
2023-43	TVX de réhabilitation d'une maison d'habitation en LAEP aux Amandiers Carpentras - Lot 5 Electricité	FAUCHE	11/01/2024	12 568.33 €HT	3 mois
2023-43	TVX de réhabilitation d'une maison d'habitation en LAEP aux Amandiers Carpentras - Lot 6 CVC	ELEC84	11/01/2024	13 897.00 €HT	3 mois
2023-43	TVX de réhabilitation d'une maison d'habitation en LAEP aux Amandiers Carpentras - Lot 7 Plomberie sanitaire	ASR FLUIDELEC	11/01/2024	11 000.00 €HT	3 mois
2023-43	TVX de réhabilitation d'une maison d'habitation en LAEP aux Amandiers Carpentras - Lot 8 Doublages cloisons	COLOR'PLAC	12/01/2024	13 393.00 €HT	3 mois
2023-43	TVX de réhabilitation d'une maison d'habitation en LAEP aux Amandiers Carpentras - Lot 9 Faux plafonds	COLOR'PLAC	12/01/2024	4 272.00 €HT	3 mois
2023-43	TVX de réhabilitation d'une maison d'habitation en LAEP aux Amandiers Carpentras - Lot 10 Menuiseries intérieures	BACCOU	11/01/2024	7 455.30 €HT	3 mois
2023-43	TVX de réhabilitation d'une maison d'habitation en LAEP aux Amandiers Carpentras - Lot 11 Peinture extérieure intérieure	BRES PEINTURE	11/01/2024	3 133.00 €HT	3 mois
2023-43	TVX de réhabilitation d'une maison d'habitation en LAEP aux Amandiers Carpentras - Lot 12 Revêtements de sol	NOUVOSOL	11/01/2024	5 707.14 €HT	3 mois
2023-43	TVX de réhabilitation d'une maison d'habitation en LAEP aux Amandiers Carpentras - Lot 13 Revêtements de murs	NOUVOSOL	11/01/2024	2 406.24 €HT	3 mois

2023-44	Contrôle et maintenance des équipements de chauffage et assimilés	MGC	09/01/2024	Montant maxi/an : 80 000 € HT	12 mois renouvelable 1X
2023-45	TRAVAUX RESEAUX EAUX USEES VACQUEYRAS LOT 1 réalisation de chemisage sur le réseau existant	REHACANA	01/12/2023	102 956.14 € HT (DQE)	3 mois
2023-48	TRAVAUX CABLAGE INFORMATIQUE	INEO INFRACOM	08/12/2023	Montant maxi / an: 300 000.00 € HT	1 an renouvelable 3 fois
2023-50	Etude écologique en vue de la reconversion de la partie haute du site des papeteries de Malaucène	MTDA	21/12/2023	34 452.50 € HT montant réparti en tranches	36 mois
2023-51	TRAVAUX RESEAUX EAUX USEES VACQUEYRAS LOT 2 travaux de raccordement sur les canalisations existantes	EHTP	01/12/2023	136 327.12 € HT (DQE)	3 mois
2023-53	Location de 2 camions grue équipés d'une benne à compaction ou d'un caisson à compaction	EXPERT LOCATION SERVICES	27/12/2023	152 748.00 € HT (montant total de location des 2 camions)	9 mois à compter du 15/05/2024
2023-54	Contrôle d'accès et surveillance du marché horticole et pépinières Ventoux Provence	SECURIFORCE	19/12/2023	Montant maxi/an : 15.000 € HT	12 mois (fin 1 ^{er} janvier 2025)
2023-55	Préparation et livraison de repas en liaison froide pour les crèches de la CoVe	LES BOCAUX DE MAMIE	18/01/2024	300.000.00 € HT montant maxi	1 an renouvelable 1x
2023-56	Capture d'animaux domestiques et de chiens dangereux errants sur la CoVe	SPCAL	05/12/2023	107.57 € HT Prix unitaire	1 an

Il est rappelé qu'il s'agit d'un compte-rendu qui n'appelle aucune décision.

Question de Madame Thomas de Maleville :

Madame la Présidente,

Qui a eu cette idée folle un jour d'inventer le pôle métropolitain ?

Nous avons été, j'en suis certaine une large majorité silencieuse ici, à apprendre avec soulagement l'abandon de ce projet de pôle métropolitain, que vous aviez soutenu contre vents et marées pendant ces deux dernières années quitte à ruser de tripatouillage pour le faire passer contre l'avis même de votre majorité.

Nous avons aussi lu dans la presse la semaine dernière que feu le pôle métropolitain laissait la place à une conférence des territoires : un simple espace d'échanges. Exactement ce que nous recommandions depuis deux ans. Tout le monde s'en réjouit et j'en suis sûre.

Pourtant on sent une petite pique de mauvais perdants dans le communiqué de presse que vous avez signé vous écrivez plus que tout autre nous sommes attachés à la proximité, nous en sommes les vrais acteurs sur le terrain, les vrais acteurs de la proximité qui sont pour vous les faux acteurs de la proximité alors ? Est-ce au département et à sa Présidente que vous lancez cela ? Et est-ce que vous n'oubliez pas les communes encore une fois car la proximité c'est les communes bien avant les intercommunalités qui devraient être là pour les soutenir. Mais j'ai quand même encore un doute, à la lecture de l'article de presse, et j'espère que vous allez nous en soulager : il est écrit "pour l'instant, la conférence des territoires fonctionne sans structure porteuse". Rassurez-nous : ce "pour l'instant", c'est définitif, ou du moins jusqu'à la fin de la mandature, afin que les électeurs puissent voter en pleine connaissance de cause ?

Et si les EPCI coopèrent, et encore une fois, c'est très bien, j'espère que cette coopération ne se fera pas en catimini, pour nous imposer des décisions toutes préparées. Mais que vous rendrez compte de l'avancée de vos réflexions au conseil communautaire, mais aussi auprès des conseils municipaux.

Par exemple, puisque vous prônez la proximité, pouvez-vous nous en dire plus sur le projet de RER métropolitain ? J'espère que derrière ce vocable technocratique parisien, vous nous apporterez les réponses aux vrais besoins de nos habitants : la réouverture des guichets par exemple, un cadencement des trains fiable et plus en phase avec la vie de nos habitants, que ce soit pour aller au travail ou pour sortir en période estivale.

Je vous remercie. »

La Présidente apporte la réponse suivante :

« Je trouve que pour une majorité silencieuse, vous avez la langue bien pendue en cherchant à faire une nouvelle fois le buzz médiatique pour essayer d'exister.

Pendant que vous palabrez, nous on agit.

On agit et contrairement à ce que vous voulez faire croire, nous agissons en toute transparence.

J'en veux pour preuve la Une de Vaucluse Matin d'aujourd'hui qui met à l'honneur notre action collective en matière de covoiturage.

Mais je pourrais vous montrer également la Une du journal la Provence de samedi.

Ainsi donc, six communautés d'agglomération et de communes, du Vaucluse mais aussi du Gard – et c'est important - ont travaillé ensemble pour proposer une offre mutualisée de covoiturage à 111 communes soit l'équivalent de 480 000 habitants.

Cet exemple illustre bien notre souci de proximité avec nos populations et montre bien à quel point il est indispensable de travailler ensemble.

Pôle territorial, conférence des territoires... Peu importe le nom de l'entité qui porte nos projets.

L'essentiel est d'être dans l'action.

Nous sommes dans l'action, au quotidien.

Et nous le prouvons même si Madame Thomas, cela doit vous déplaire.

Mais il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt et faire preuve de naïveté comme c'est votre cas.

Car, aujourd'hui, pour capter des financements, la concurrence entre territoires n'est pas une simple vue de l'esprit.

Elle est réelle d'où l'intérêt d'agir ensemble pour être plus fort.

Je suis heureuse que vous me parliez du projet de l'étoile ferroviaire.

Avec la réouverture de la ligne Avignon-Carpentras en 2015 et celle de Pont-Saint-Espirit – Avignon-Nîmes qui est sur le point de s'achever, le réseau ferroviaire de notre grand bassin de vie compte six branches équitablement réparties selon les axes est-ouest et nord-sud.

Afin de définir une offre de mobilité durable à partir du chemin de fer, des investissements sont nécessaires pour rouvrir de nouvelles gares et aménager de nouvelles voies.

Au même titre que Nice, Marseille-Aix ou Toulon, avec nos autres collègues des interco, nous avons donc candidaté au projet de RER métropolitain qui constitue peut-être à vos yeux un gros mot technocratique mais qui permettra d'améliorer la fréquence et l'offre ferrée pour développer son usage quotidien et répondre ainsi à l'attente de nos populations.

Il s'agit d'un appel d'offre national portant sur une enveloppe de 100 milliards et je dois vous avouer, Madame Thomas, que ce n'est pas Jacqueline Bouyac qui a choisi le nom de RER métropolitain.

Voilà ce que je voulais vous dire Madame Thomas mais je ne terminerai pas mon propos sans vous rappeler la définition de RER au cas où vous l'avez oubliée : réseau express régional.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune autre question n'étant posée, la Présidente lève la séance à 19h03.

La secrétaire de séance,

Dominique Plancher



La Présidente,

Jacqueline Bouyac